



Municipalité de Sainte-Sabine

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 24-01 CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10-350

Prenez avis que **le 6 mai 2024**, dans la salle des délibérations du conseil, à l'édifice municipal, situé au 185, rue principale, à Sainte-Sabine, **à compter de 20h**, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sabine, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire : Micheline Haman
Demandeur : Gaétan Côté
Numéro de lot : 4 375 909
Adresse du site concerné : 175 rue Fortier
Zone no. : R1-12

DM-24-01

Cette demande concerne les dispositions réglementaires de la grille des usages et des normes, annexe C du *Règlement de zonage 2007.07.291*, concernant la marge de recul avant pour un bâtiment principal.

Nature de la demande :

Les citoyens désirent construire un garage attaché à leur résidence d'une dimension de 9.14 mètres par 8.53 mètres, sur une fondation de béton. L'implantation de la résidence existante étant déjà dérogatoire, protégée par droits acquis, le fait d'agrandir vers l'avant, empirera la dérogation existante.

Ce projet est dérogatoire, puisque l'agrandissement de la résidence vers l'avant aura pour effet de réduire la distance de la marge de recul à 11.2 mètres, au lieu de 15 mètres, comme l'exige la grille des usages et des normes, annexe C du *Règlement de zonage 2007.07.291*.

Raison invoquée :

L'agrandissant projetée de la résidence pour construire le garage, est plus avancé que la résidence existante qui est déjà trop prêt de la rue. L'objectif de décaler la nouvelle section vers l'avant est de ne pas bloquer la fenêtre de la chambre existante.

La demande vise donc l'approbation d'un permis d'agrandissement de la résidence qui aurait pour effet de réduire la distance de la marge de recul avant à 11.2 mètres, au lieu de 15 mètres, comme l'exige la grille des usages et des normes, annexe C du *Règlement de zonage 2007.07.291*.

DONNÉ À SAINTE-SABINE CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE.

Chantal St-Germain
Directrice générale et greffière-trésorière